

ACTION URGENTE

AFGHANISTAN. UN CINÉASTE EST DÉTENU DE MANIÈRE ARBITRAIRE

Sayed Rahim Saidi, cinéaste de 57 ans, directeur général et producteur d'Anar Media, une chaîne basée sur YouTube, a été arrêté par des membres du 40^e District de la Direction générale du renseignement (GDI) des talibans le 14 juillet 2024, près de son bureau. Il a été condamné à trois ans de prison et purge actuellement sa peine à la prison de Pol-e-Charkhi. Lors de son premier procès, le 18 décembre 2024, il a été accusé de diffusion de propagande contre les autorités talibanes *de facto*. Sayed Rahim Saidi est gravement malade, souffrant d'une hernie discale lombaire et de problèmes de prostate, mais n'a pas accès à des soins de santé adéquats, notamment aux médicaments dont il a besoin, et est enfermé dans une cellule froide. Entre juillet et décembre, alors qu'il était détenu au 40^e District de la GDI, il aurait été soumis à la torture et à des mauvais traitements, notamment à l'isolement, et n'aurait pas été autorisé à recevoir les médicaments envoyés par sa famille. Sayed Rahim Saidi doit être libéré immédiatement et sans condition.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

*M. Abdul Haq Wasiq
Director of Intelligence
General Directorate of Intelligence
Chaharahi Zanhaq
Kaboul, Afghanistan*

Monsieur le Directeur,

*Je vous écris afin de vous faire part de mon inquiétude au sujet de l'arrestation arbitraire et de la détention du cinéaste **Sayed Rahim Saidi**.*

*Le 14 juillet 2024, Sayed Rahim Saidi et son fils ont été arrêtés arbitrairement par des membres du 40^e District de la Direction générale du renseignement (GDI) des talibans à Khushhal Khan Mena, dans le 5^e District à Kaboul. Au moment de l'arrestation, quatre soldats talibans de la GDI, le visage couvert, les ont encerclés. Sans explication ni mandat d'arrêt officiel, ils ont couvert les visages de Sayed Rahim Saidi et de son fils de tissus noirs et les ont emmenés au 40^e District de la GDI. Son fils a été libéré après un interrogatoire, tandis que Sayed Rahim Saidi a été maintenu en détention pour un nouvel interrogatoire. Il a ensuite été accusé de diffuser de la propagande contre les autorités talibanes *de facto*, une accusation fondée sur ses films passés et sur un nouveau film qui était en préparation et portait sur l'interdiction de l'éducation des filles imposée par les talibans. Le 19 décembre 2024, le cinéaste a été jugé lors d'un procès inique devant le tribunal taliban de Kaboul, sans bénéficier de l'assistance d'un avocat. Le juge taliban l'a inculpé de propagande contre les autorités talibanes *de facto* et l'a forcé à accepter les accusations ou à être jugé lors d'un second procès à l'issue duquel son incarcération serait très probablement prolongée. Privé d'un procès équitable, en l'absence d'avocat et par crainte de devoir rester derrière les barreaux, il a accepté le verdict. Depuis son arrestation, il est gravement malade, souffrant d'une hernie discale lombaire et de problèmes de prostate, et n'a pas accès à des soins adéquats ni aux médicaments dont il a besoin. Sa famille est extrêmement préoccupée par son état de santé.*

La situation de Sayed Rahim Saidi constitue une violation flagrante du droit à la liberté d'expression garanti par l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) et des droits à un procès équitable garantis par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel l'Afghanistan est partie.

Aussi je vous prie instamment de :

- **libérer Sayed Rahim Saidi immédiatement et sans condition ;**
- **dans l'attente de sa libération, il doit être autorisé à communiquer sans délai avec ses avocats, à**

recevoir des soins médicaux adéquats et à être protégé contre la torture et les mauvais traitements. En outre, il doit être détenu dans des conditions conformes aux normes internationales relatives au traitement des prisonniers ;

- **mettre fin aux détentions arbitraires, à la torture et aux mauvais traitements visant les personnes qui défendent les droits humains et notamment celles qui font campagne de façon pacifique pour promouvoir le changement social et la non-discrimination.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma haute considération,

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Sayed Rahim Saidi, cinéaste de 57 ans, est connu pour ses documentaires et ses courts-métrages traitant du changement social et de la non-discrimination. Il a travaillé pendant plus de 20 ans pour la télévision nationale afghane et des télévisions privées et est membre de l'Association du film afghan. Il travaille dans les médias et la production de contenu médiatique, de films et de cinéma en Afghanistan. Il a précédemment travaillé comme directeur de production et producteur pour [Ariana TV](#) depuis sa création à Kaboul en 2005. Avant son arrestation arbitraire, il travaillait pour Anar Media, qui compte 17 000 abonné-e-s sur YouTube, et avait produit divers programmes sociaux, culturels et religieux.

Sayed Rahim Saidi a été arrêté arbitrairement par des membres du 40^e District de la Direction générale du renseignement (GDI) des talibans à Khushhal Khan Mena, dans le 5^e District à Kaboul. Vers 10 heures du matin, Sayed Rahim Saidi et son fils se sont soudain retrouvés encerclés par des soldats talibans au visage couvert. Sans leur expliquer quoi que ce soit ni présenter un mandat d'arrêt écrit, les soldats ont couvert leurs visages de tissus noirs et les ont emmenés au 40^e District de la GDI. Après quelques heures d'interrogatoire, son fils a été relâché, tandis que Sayed Rahim Saidi a été maintenu en détention pour un nouvel interrogatoire. Au cours de cette période, il a été détenu à l'isolement pendant les trois premiers mois suivant son arrestation, et s'est vu refuser l'accès à un avocat ainsi qu'à des soins de santé adéquats et aux médicaments dont il a besoin pour ses problèmes de santé. Sa famille a été autorisée à lui rendre visite à quelques reprises, mais les rencontres se faisaient par téléphone à travers une vitre, en présence d'un soldat taliban. Sa famille a essayé de lui envoyer des médicaments, mais ils ne lui sont jamais parvenus à la GDI. Depuis son arrestation, Sayed Rahim Saidi est gravement malade, il souffre d'une hernie discale lombaire et son état ne cesse de s'aggraver. Il a également des problèmes de prostate.

Le 18 décembre 2024, Sayed Rahim Saidi a été présenté pour la première fois au juge du premier tribunal de Kaboul en tant que criminel ; ses mains et ses jambes étaient enchaînées et il n'a pas été autorisé à parler à sa famille. Au cours de ce procès, il s'est vu refuser la possibilité de consulter un avocat de la défense afin de contester les allégations de diffusion de propagande contre les autorités talibanes *de facto* et de faire valoir son droit d'avoir accès à des soins de santé adéquats. Le juge l'a averti que s'il rejetait le premier jugement du tribunal et faisait appel, son procès et sa période d'emprisonnement seraient prolongés. Contraint d'avouer qu'il était responsable de diffusion de propagande à l'encontre des talibans, il a été condamné à trois ans de prison. Il a été envoyé à la prison de Pol-e-Charkhi dans la foulée.

Le Centre des journalistes d'Afghanistan ([AJC](#)) condamne l'arrestation arbitraire de Sayed Rahim Saidi et appelle à sa libération inconditionnelle, tout en demandant la fin immédiate des arrestations arbitraires et des incarcérations visant des professionnel-le-s des médias et des journalistes qui ne font que leur travail.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : Anglais, dari, farsi, pachtou
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 24 avril 2025

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Sayed Rahim Saidi (il)